



**HAL**  
open science

## Poétique de l'exhumation

Anne Carol, Régis Bertrand

► **To cite this version:**

Anne Carol, Régis Bertrand. Poétique de l'exhumation. *Romantisme*, 2021, Cimetières, 194, pp.23-34. halshs-03494394

**HAL Id: halshs-03494394**

**<https://shs.hal.science/halshs-03494394v1>**

Submitted on 14 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Poétique de l'exhumation

Régis BERTRAND

Aix Marseille Université, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence

Anne CAROL

Aix Marseille Université, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence

Une nouvelle pratique « ordinaire » s'instaure dans le cimetière français de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : l'exhumation, à la demande des familles, des restes d'un mort du « terrain commun » ou d'une concession temporaire pour un transfert dans une sépulture jugée « plus honorable », soit une concession perpétuelle.

Cette pratique oblige à une confrontation : celle des proches et du cadavre exhumé, expérience extrême qui conduit à des récits contrastés. Les exhumations exceptionnelles donnent lieu à des récits où l'état des corps est fortement idéalisé : lors de l'exhumation en 1815 de Marie-Antoinette des fosses du cimetière de la Madeleine, des témoins tels que Chateaubriand ou Barbier jugent encore reconnaissable la tête de la reine, ou du moins s'en persuadent<sup>1</sup>. De même, quand on ouvre le cercueil de l'empereur à Sainte-Hélène en 1840, le docteur Guillard écrit : « J'ai mis à découvert le corps de Napoléon, que j'ai reconnu aussitôt, tant son corps était bien conservé, tant sa tête avait de vérité dans son expression<sup>2</sup>. » Mais en 1848, Alexandre Dumas fils livre dans *La Dame aux camélias* le récit cru et presque insoutenable d'une exhumation ordinaire, où la décomposition n'a pas épargné le corps de la femme aimée<sup>3</sup>. Ces tensions et ces incertitudes s'expliquent peut-être par le nouveau statut que les vivants accordent au corps mort dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un corps fortement investi désormais de l'identité du défunt, de son souvenir et des sentiments qu'il inspire par-delà la mort<sup>4</sup>.

C'est précisément dans cette première moitié du siècle et dans l'espace pionnier des nécropoles parisiennes que se situera notre étude, alors que les transformations du cimetière

d'une part, les débuts des techniques de conservation des corps d'autre part, modifient le contexte et les conditions de l'exhumation, tant d'un point de vue matériel que sensible. Est-il possible de faire de l'exhumation ordinaire une scène touchante, qui s'accorde avec la mélancolie du cimetière mise à la mode par les romantiques ? Pour répondre à cette question, nous examinerons deux types de récits d'exhumation : l'un extrait d'un guide de cimetières, l'autre de réclames pour l'embaumement. Car cette poétique de l'exhumation, nous le verrons, ne peut se révéler que par une mise en récit capable de transcender un acte administratif de gestion funéraire, pour viser à édifier le lecteur ou à convaincre le client.

## **UNE PRATIQUE LIÉE À LA TRANSITION FUNÉRAIRE<sup>5</sup>**

Il convient d'abord de saisir le contexte de l'exhumation dont il sera question ici et de distinguer cette dernière de celles qui sont liées, sur la longue durée, à la gestion des espaces d'inhumation. Les caveaux communs des églises et les cimetières de l'époque moderne étaient soumis à des exhumations périodiques à des fins de « vidange », comme l'on disait alors, lorsque le sol était saturé, ou bien à des exhumations massives après leur désaffectation<sup>6</sup> : l'exemple le plus connu est celui du Cimetière des Innocents à Paris entre 1785 et 1787<sup>7</sup>. Ce type d'exhumation aboutissait à un résultat bien différent de celui qui nous intéresse ici puisqu'il consistait à verser les restes devenus définitivement anonymes dans un ossuaire – dans le cas du cimetière des Innocents, dans d'anciennes galeries de carrières qui devinrent les catacombes<sup>8</sup>. Cette opération se pratique d'ailleurs encore aujourd'hui dans le cadre du « renouvellement » des fosses du « terrain commun » au terme des cinq ans réglementaires prévus par l'article 6 du décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) qui organisa le nouveau régime funéraire au sortir de la Révolution<sup>9</sup>.

Il ne s'agit pas non plus des exhumations ordonnées par la justice dans un but médico-légal, par exemple dans les affaires d'empoisonnement comme celle de Marie Lafarge (1840), ou des exhumations criminelles, tel le cas des pratiques nécrophiles étudiées par Amandine Malivin<sup>10</sup>. Dans ces deux situations, les restes exhumés sont replacés dans la fosse ou le caveau d'où ils provenaient à l'issue de la procédure policière ou judiciaire.

La pratique qui nous intéresse s'inscrit dans un moment historique précis, celui où la bourgeoisie urbaine découvre et s'approprie le système des concessions. Les débuts du cimetière contemporain créent en effet les conditions d'une situation inédite : alors que les familles souhaitent, à l'occasion d'un décès, acquérir des concessions pour s'assurer une place au cimetière, ces décès prématurés imposent des inhumations d'urgence dans des emplacements provisoires ou en « terrain commun », le temps d'aménager la concession. Pour éviter la disparition des restes ou pour rassembler des défunts dispersés au gré d'inhumations antérieures, on procède alors à des exhumations pour les réunir dans la

dernière demeure familiale. Celles-ci témoignent donc des transformations du cimetière et des sensibilités collectives face aux morts.

L'exhumation du « terrain commun » des restes d'un mort, suivie immédiatement de leur transfert et de leur réinhumation dans une sépulture privilégiée, n'a fait l'objet d'aucune réglementation au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant le préfet de police de Paris Jules Anglès prit pour la capitale une ordonnance en date du 1<sup>er</sup> février 1817 qui fut considérée comme une règle générale<sup>11</sup>.

La demande pouvait (et peut toujours) être présentée au maire par le plus proche parent de la personne inhumée ou son fondé de pouvoir. Le maire, s'il l'acceptait, devait commettre un « homme de l'art » (médecin) et un commissaire de police qui procéderaient aux constatations d'identité du cadavre. Cette condition, qui impliquait l'ouverture du cercueil, entraîna la présence de fait, qui devint « habituelle », d'un ou de parents ou amis du défunt. Ces familiers de l'exhumé se trouvèrent être les garants de fait de son identification. Certains maires firent d'ailleurs de leur présence une condition de leur autorisation<sup>12</sup>.

Alors que l'exhumation des « victimes royales » Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, avait été suivie d'une « fête funèbre<sup>13</sup>», il fut tôt évident que la réinhumation d'un mort *ordinaire* ne pouvait donner lieu à une cérémonie. On ne saurait donc la considérer comme un cas de doubles funérailles, telles qu'elles ont été décrites au début du XX<sup>e</sup> siècle, à partir des civilisations de Bornéo, par l'anthropologue Robert Hertz dans sa célèbre « Contribution à une étude sur la représentation collective de la mort<sup>14</sup>». En effet, elles ne concernent qu'une minorité des morts mis dans le « terrain commun » et on ne saurait assimiler le versement dans l'ossuaire des restes de tous les autres à leur mise dans une tombe définitive. De plus, il n'y a pas « doubles obsèques », le rite de passage n'est pas répété et la réinhumation n'implique pas le changement du statut social ou religieux du mort – alors que les « secondes obsèques » définies par R. Hertz, font passer le mort, à l'issue du processus de décomposition de ses chairs, au statut d'ancêtre susceptible d'être invoqué par les vivants.

C'est ce déficit symbolique que ne purent admettre des notables de Troyes qui déclenchèrent en 1825, non sans arrière-pensées, l'affaire Lalobe, du nom de l'ancien maire de la ville en 1791, janséniste notoire, mort le 21 novembre 1824 et à qui l'Église avait refusé une sépulture chrétienne. Sa famille acheta une concession et voulut y faire transférer ses restes en organisant et présidant une cérémonie publique en hommage au défunt. Le maire s'y opposa : il lui revenait de présider ce qu'il appelait une « opération » ; elle ne pouvait être publique et les portes du cimetière seraient fermées pendant son déroulement. Le maire estimait à juste titre que l'« opération » préalable de « reconnaissance du corps » par

ouverture du cercueil ne pouvait être rendue publique et qu'il n'y avait pas lieu de créer le précédent d'un rituel qui serait réservé aux seuls détenteurs d'une concession<sup>15</sup>.

Les seuls cas d'exhumations/réinhumations qui correspondraient partiellement à la définition des « doubles funérailles » sont les canonisations et les panthéonisations qui s'accompagnent d'un rituel de glorification d'un individu décédé, qu'il soit proclamé saint ou homme illustre, sans que d'ailleurs la présence des restes soit obligatoire. Outre l'exhumation des « Victimes royales » et leur inhumation à Saint-Denis, le transfert le plus célèbre du XIX<sup>e</sup> siècle est celui des « cendres » de Napoléon en 1840 depuis Sainte-Hélène pour les déposer sous le dôme de l'église des Invalides à Paris, auquel on pourrait rajouter, la même année, le transfert collectif des morts de l'insurrection de 1830 sous la colonne de Juillet<sup>16</sup>.

Pour autant, exhumer des restes d'une portion de cimetière au statut précaire pour les réinhumer dans une zone de concessions perpétuelles ou, plus rarement, les transférer dans une chapelle privée, voire un lieu de culte public ne constitue pas une simple opération technique. Le déficit de ritualité est compensé par un fort investissement émotionnel, né de la confrontation avec le corps dégradé du disparu et de la tension entre des sentiments contraires de peur, de dégoût et d'affection.

## **UN « TRAIT D'HÉROÏSME D'AMOUR CONJUGAL »**

C'est dans ce cadre que nous aborderons un « trait d'héroïsme d'amour conjugal », narré en 1821 par un polygraphe, François Marie Marchant de Beaumont, dont le succès le plus durable fut un *Manuel des démarches et lettres administratives diverses*, réédité au prix de remaniements jusqu'au Second Empire. Ses publications sur le Père-Lachaise constituent une autre face de son talent<sup>17</sup>. L'une d'elles nous retiendra ici, à la fois parce qu'elle est une des plus importantes par le nombre de ses pages et parce qu'elle est illustrée de gravures<sup>18</sup>. L'auteur écrit dans sa préface : « Jaloux de n'oublier rien d'instructif dans cet ouvrage, nous y donnerons des vues de ses [le Père Lachaise] différentes espèces de sépultures, enrichies de scènes de mœurs, capables d'exciter pour elles le plus vif intérêt<sup>19</sup> ».

Celle de ces scènes de mœurs qui est la plus longuement narrée a fait l'objet d'une « vue » (gravure) illustrant l'ouvrage [fig. 1]. Le titre du développement qui correspond à cette « vue » est non moins exceptionnel, du moins en ses débuts : « Cinquième vue. Traits d'héroïsme d'amour conjugal ; tombeaux de la famille de Coigny, de MM. Collet, des Cotils, Petit, Malus, etc. ».



Figure 1. « Les derniers adieux de la veuve. Madame D... embrassant son mari au moment de son exhumation au Père Lachaise le 21 mars 1821 », vue dessinée par Vignerons et Duplat, gravée par Jazet, 1821, in F.-M. M [archant] de Beaumont, *Vues pittoresques, historiques et morales du cimetière du P. La Chaise...*, Paris, chez l'auteur, 1821.

Comment justifier cette surexposition, dans la mesure où la portion du cimetière concernée n'a qu'un faible intérêt historique et esthétique ? Ce qui doit susciter le « plus vif intérêt » du lecteur réside dans le contraste entre le caractère héroïque de la scène annoncé dans le titre et le prosaïsme des circonstances et des protagonistes. Quelle est donc précisément la « scène de mœurs » qui a si fortement frappé l'auteur ?

Depuis cinq semaines M. Dousse, mort d'un dépôt dans la tête le 14 février 1820, était enseveli dans la profondeur des fosses temporaires. Abîmée dans l'excès de la douleur, sa veuve s'abandonnait à de continuels pleurs. Elle apprend le lieu dans lequel reposait une cendre chérie, ne peut supporter la pensée de la voir exposée à une profanation éloignée, mais certaine. Aussitôt, elle se transporte au cimetière, acquiert un terrain, y choisit pour elle-même sa place dernière, demande si dans le moment de l'exhumation, il lui sera permis de revoir les restes de celui qu'elle aime, et de l'embrasser pour la dernière fois. On lui représente l'infection d'un cadavre tombant en putréfaction, les traits hideux de la mort devenus plus affreux par une décomposition commencée, l'impression terrible d'un tel

spectacle sur son cœur, l'image épouvantable qui doit à jamais en demeurer fixée dans sa mémoire : rien ne l'émeut ; elle déclare qu'elle veut être présente à l'exhumation et s'estime heureuse si, encore une fois, elle peut embrasser son mari.

Le 21 mars, elle se rend au cimetière, accompagnée de ses parents. Le cercueil de M. Dousse est retiré de la terre. Dès qu'il est posé sur le bord de la fosse, elle s'agenouille vers sa tête ; la bière est ouverte. Pleine d'un courage supérieur à son sexe, supérieur aux forces ordinaires de la nature, cette veuve, naguère toujours baignée de larmes, laisse à peine s'exhaler un soupir, découvre elle-même la tête de celui qu'elle aime, la couvre de baisers. Toutes les personnes présentes sont frappées d'admiration et de stupeur à la vue de tant de courage, de tant d'amour. Le commissaire de police, témoin obligé de l'exhumation, craignant de voir cette veuve succomber dans ce moment, craignant encore qu'elle ne devint victime de la putréfaction d'un cadavre infect, veut en vain la relever, elle répond : Ah ! Laissez-moi, durant sa vie il ne me fit jamais le moindre mal, pourrait-il m'en faire maintenant ! Elle continue ses baisers, dépose sur le sein de son époux une croix et une pensée, ordonne de refermer la bière, d'un œil sec elle voit restituer à la terre la dépouille qu'elle réclame<sup>20</sup>.

S'il est difficile de vérifier le geste de la veuve, le transfert du corps de son mari a laissé des traces dans les archives<sup>21</sup>. Le registre journalier du cimetière indique bien l'inhumation le 15 février 1820 d'Étienne Léger Dousse dans une fosse de ces concessions temporaires qui étaient une spécificité du Père-Lachaise. Son fils Antoine Jean Marcellin Dousse fait l'acquisition d'une concession à perpétuité de 4 m<sup>2</sup> le 15 mars 1820 dans l'actuelle 8<sup>e</sup> division. Le corps de son père y est effectivement transféré, comme l'indique Marchant de Beaumont, le 21 mars de la même année, cinq semaines après sa première inhumation et une semaine après l'acquisition de cette concession. Il y est « restitué à la terre », soit mis dans une fosse. Le caveau sur concession étant loin d'être encore généralisé, la tombe est marquée par une simple stèle.

La scène fournit à l'auteur l'occasion d'aligner quelques aphorismes sur la « nature » féminine, mais surtout de faire l'éloge des classes moyennes aisées qui constituent précisément la catégorie sociale porteuse de la demande de concessions ; alors que l'aristocratie n'a plus qu'exceptionnellement la possibilité d'être inhumée dans les églises et que le peuple est en « terrain commun », ce sont précisément ces nouvelles bourgeoisies de la rente, du commerce et de l'entreprise qui transforment le cimetière en lieu de conservation.

Jamais une femme ne montra tout à la fois plus de fermeté d'âme ni plus d'amour. La femme seule peut aimer si vivement. Une femme ordinaire eût succombé dans cette épreuve et la raison de l'homme l'aurait empêché de l'entreprendre. J'entends me demander quelle classe de la société s'est honorée de ce prodige d'amour. Les nerfs délicats d'une femme de haut

rang auraient formé pour elle un insurmontable obstacle à cet acte de tendresse et de courage. La grossièreté des sens d'une femme du peuple le rendrait moins étonnant : on pourrait regarder chez elle ce trait, en lui-même si beau, comme la tentative d'une prouesse et le produit de l'envie d'acquiescer de la célébrité. Il n'a eu lieu dans aucun de ces deux extrêmes de la société : madame Dousse est une marchande de beurre en gros retirée du commerce, dont le mari était devenu un propriétaire aisé. Heureuse médiocrité ! C'est dans ton sein que la vertu trouva toujours un refuge certain. L'opulence et les plaisirs énervent l'âme, la misère l'abrutit ; elle jouit seulement de ses facultés quand, libre d'inquiétude sur l'existence de son corps, elle peut doucement s'occuper des sentiments aimables et tendres qui forment le charme de la vertu<sup>22</sup>.

Ce sont aussi ces classes qui couvrent à cette date le Père-Lachaise et quelques autres cimetières de grandes villes provinciales d'épithètes affirmant la force de l'amour conjugal, parental et filial<sup>23</sup>. Cette topique de la nouvelle épigraphie funéraire fait du cimetière un lieu d'édification des populations – du moins lorsqu'elles savent lire, ce qui est à cette heure le cas des classes moyennes. Madame Dousse en est un exemple parmi bien d'autres fournis par l'auteur :

Cette veuve si aimante croyant que le monument le plus solidement élevé à la mémoire de son époux se trouvait dans son propre cœur et dans celui de ses enfants, s'est contentée de placer sur son sépulcre une simple pierre tumulaire debout, sur laquelle est gravée cette épithète :

« Ici repose Étienne Léger Dousse, propriétaire, né à Demonville le 28 avril 1748, décédé à Paris le 14 février 1820. – il laisse une veuve inconsolable, ses enfants ne l'oublieront jamais ».

[...] On lit encore dans cette enceinte, avec un attendrissement singulier, cette inscription tracée sur une pierre triangulaire : Une épouse désolée attend son heure dernière pour être ici auprès de son bien-aimé »<sup>24</sup>.

Marie-Françoise Dousse née Bourgeois décède à son tour à Arcueil le 7 mars 1839. Elle est inhumée au Père-Lachaise le 9 mars, mais dans un caveau provisoire<sup>25</sup>. Elle ne rejoindra son époux que le 4 mai 1839, lequel aura été exhumé une seconde fois. En effet un caveau a été réalisé sur la concession, comme le mentionne le registre. L'édicule (dit couramment « chapelle ») que l'on peut y voir actuellement a sans doute été édifié à cette occasion, montrant par là même que la modestie tant louée par Marchant de Beaumont a quelque peu cédé devant la pression de l'émulation architecturale dans la ville des morts.

## **UNE POÉTIQUE DU CADAVRE EST-ELLE POSSIBLE ?**



Le récit de Marchant de Beaumont est fondé sur la tension entre deux visions du cadavre. Il repose d'une part sur la croyance en une certaine survie de l'individualité par-delà la mort, qui s'incarne dans le cadavre au point de le rendre identifiable, voire reconnaissable, et justifie les gestes d'affection à son égard. Cette croyance est celle qui fonde la visite au cimetière, et que Marchant de Beaumont, décidément fin et précoce observateur de l'évolution des mœurs de son temps, décrit dans ses « Vues générales » :

Quelle délicieuse mélancolie se répand dans mon cœur à la vue d'une veuve inondant de ses pleurs le tombeau de l'époux ravi à sa tendresse ! Elle croit qu'il entend ses soupirs, qu'il reçoit lui-même les baisers que ses lèvres appliquent sur le sépulcre qui l'enserme : il n'est pas mort pour elle ; toujours il vit, parce que son image est toujours gravée dans son cœur. Si des larmes s'échappent de mes yeux, qu'elles sont douces ! Je me sens ému, jusqu'au plus intime de moi-même, en considérant des sentiments si tendres, des témoignages d'une vertu si belle [...]<sup>26</sup>.

D'autre part, plane sur le cimetière la menace de voir surgir « l'image épouvantable » d'un « cadavre tombant en putréfaction », voué à être sous peu ce « je-ne-sais-quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue », pour reprendre l'expression de Bossuet, susceptible d'impressionner durablement la vue des témoins, mais aussi de propager l'« infection » en cas de contact. C'est la raison pour laquelle, par exemple, les maires ont dû prévoir que la « reprise » des emplacements en terrain commun ou les exhumations pour transfert dans des concessions ne pourraient se faire qu'à certaines heures de la journée, en général tôt le matin, parfois avant l'ouverture des portes.

Cette tension trouve pourtant une solution potentielle à la fin des années 1830, lorsque commence à se diffuser la vogue de l'embaumement, précisément dans ces catégories sociales qui se tournent vers les concessions perpétuelles<sup>27</sup>. La mise au point de la technique de l'injection par Jean-Nicolas Gannal simplifie l'opération, préserve l'intégrité des corps et rend ce soin mortuaire accessible. Elle permet de « conserver des cadavres toujours frais avec l'apparence du sommeil, dans l'état où ils se trouvent immédiatement après [la mort]<sup>28</sup> », et satisfait ainsi à la morale, puisque « l'affection, toujours vive au cœur de l'homme, lui fait un bonheur de garder intacts les restes des personnes qui lui ont été chères<sup>29</sup> ».

Si l'embaumement est d'abord conçu pour garantir la conservation éternelle des corps aux proches éplorés, les embaumeurs se rendent compte rapidement de ses avantages en cas d'exhumation. Or, celles-ci se multiplient précisément dans les nouveaux cimetières, selon le mécanisme exposé plus haut de transfert des restes dans des tombes pérennes et parfois monumentales. Dans un livret publicitaire en faveur du procédé Gannal, l'auteur replace le phénomène dans l'essor du culte des morts :

Ce serait une grave erreur que d'attribuer à la seule vanité l'érection des monuments qui couvrent nos champs de repos. Comment d'ailleurs expliquer, dans cette hypothèse, les nombreuses exhumations qui se font dans nos cimetières ? elles dépassent le chiffre énorme de deux mille par année ; quel autre mobile peut-on y trouver, si ce n'est une affection tendre et pieuse<sup>30</sup> ?

L'embaumement permet ainsi non seulement de garantir des corps éternellement intacts dans des concessions elles-mêmes perpétuelles, mais aussi d'affronter sereinement l'épreuve de la réouverture du cercueil. Les exhumations de corps injectés font l'objet de récits dont la véracité est invérifiable, mais qui sont habilement mis en valeur par les embaumeurs. Dès 1838, Gannal cite l'exemple d'un de ses premiers patients, un garçon de 12 ans, fils d'un architecte, embaumé par ses soins en février 1836. Lorsque le père fait exhumer le corps en juillet 1837 pour le placer dans un monument construit entretemps, celui-ci est si parfaitement conservé qu'il embrasse « avec effusion »... l'embaumeur. Dans un texte postérieur, Gannal rapporte une lettre plus lyrique d'un professeur qui fait exhumer en juin 1844 sa jeune épouse morte neuf mois auparavant, après que des intempéries ont retardé l'achèvement du tombeau :

La pensée de la destruction était douloureuse à mon cœur, vous l'avez fait disparaître. Après mon malheur, j'ai vécu dans l'espoir triste, mais consolant, de pouvoir conserver précieusement les restes de celle dont l'attachement, et par conséquent la mémoire me sont plus chers que la vie. L'état de parfaite conservation dans lequel nous avons trouvé le corps de ma pauvre femme, au moment de l'exhumation, pour le mettre dans le monument que je lui ai fait préparer, montre que je vous dois ce triste, mais précieux avantage<sup>31</sup>.

Ces retrouvailles *post mortem* peuvent même s'accompagner de scènes que n'aurait pas désavouées Marchant de Beaumont. Dans un prospectus adressé aux médecins (ses pourvoyeurs principaux), Gannal insère la déclaration d'un commissaire de police qui aurait assisté à l'exhumation d'une enfant enterrée depuis un an à Montmartre :

J'ai constaté l'exhumation et j'ai assisté à la reconnaissance du corps par la famille ; sa conservation était aussi parfaite que possible, à ce point que le père et la mère ont pu sans répugnance embrasser une dernière fois leur malheureux enfant<sup>32</sup>.

L'exhumation devient ainsi un argument publicitaire dans la concurrence de plus en plus vive que se livrent les embaumeurs à partir du milieu des années 1840. D'une part, les récits d'exhumations catastrophiques, avérés ou inventés, servent à discréditer les adversaires, comme le montre ce prospectus de Gannal à propos d'une patiente traitée par son principal concurrent, le docteur Sucquet :

Le cercueil, retiré d'un caveau provisoire où il avait été déposé, a été transporté dans une salle réservée aux autopsies. Sa boîte externe, en bois de chêne et en bon état, une fois dévissée et son couvercle enlevé, a mis à nu un second cercueil de plomb soudé dans toutes ses parties. Une partie du couvercle de ce dernier ayant été dessoudée, on a pu soulever la lame de plomb, et dans ce moment il s'est exhalé des gaz d'une fétidité repoussante. La tête, mise ainsi à découvert et débarrassée de son linceul tout trempé d'un liquide bourbeux, a présenté tous les phénomènes d'une décomposition telle que M. Guillard, trompé dans ses espérances, n'a pu retenir ses larmes devant ce douloureux spectacle, et s'est opposé à ce que sa famille pût en être le témoin, ordonnant la fermeture immédiate du cercueil<sup>33</sup>.

D'autre part les concurrents n'ont cessé d'en appeler à des exhumations publiques pour prouver la supériorité de leur méthode. Cette solution radicale trouve son origine dans le duel qui a opposé Gannal et Sucquet devant l'Académie de médecine en 1845-1846. Les deux rivaux avaient alors accepté que deux corps mis à leur disposition par les hôpitaux et embaumés par leurs soins devant les académiciens soient inhumés, puis exhumés un an plus tard en présence des mêmes<sup>34</sup>. La charge de la preuve glisse ensuite de l'arène savante à la sphère de la pratique ordinaire. Sucquet n'hésite pas ainsi à convoquer une commission académique en novembre 1846 lors de l'exhumation d'une de ses patientes, et à en faire connaître l'issue flatteuse par voie publicitaire<sup>35</sup>.

Sous la pression des exigences de la science, enrôlée dans la croisade publicitaire, ces mises en récit d'exhumations perdent toutefois leur poésie pour un réalisme brutal. Décrivant l'exhumation d'un cercueil infiltré par les eaux où avait été placé le corps d'une jeune fille embaumée par ses soins, et dans le souci louable mais maladroit de montrer la sûreté de sa méthode, Gannal multiplie les détails, aussi bien sur l'état du cadavre que sur les manipulations qu'on lui fait subir :

Dans le moment du transport, une quantité considérable d'eau blanche et terreuse s'est échappée des vêtements et du linge et a coulé à terre [...]. Le corps ayant été mis à découvert, on remarqua que le front et le cuir chevelu avaient pris une teinte brune qui s'étendait sur la partie supérieure de la face. Cependant le bas de la tête et le nez avaient la couleur ordinaire. Les mains et les pieds furent successivement mis à nu ; ils présentaient une teinte jaunâtre ; mais les chairs étaient fermes, les articulations avaient conservé leur flexibilité ; LES TISSUS INTÉRIEURS ÉTAIENT DANS L'ÉTAT NORMAL ; les cheveux tenaient fortement, et l'épiderme offrait, sur toutes les parties du corps, une adhérence telle que M. le sculpteur Micheli, de la rue Voltaire, a pu mouler la tête avec succès, et sans que la moindre parcelle d'épiderme restât attachée au plâtre<sup>36</sup>.

L'exhumation devait être moment de vérité pour les contemporains du XIX<sup>e</sup> siècle, celui où la fiction du sommeil des morts était confrontée à la réalité du devenir du cadavre. L'embaumement a su habilement tirer parti de cette épreuve pour faire valoir ses atouts dans ce que l'on n'appelait pas encore le « travail de deuil ».

À la fin du siècle, le contexte a changé : par la multiplication des concessions nombre de défunts trouvent naturellement leur place dans les tombeaux familiaux déjà établis, et l'embaumement décline aussi, se repliant sur les élites ou se bornant à rendre possible l'exposition du corps.

L'épreuve de l'exhumation, devenue plus rare, se surmonte plus difficilement. Il faut une foi fervente à Jeanne de Guérin du Cayla pour affronter le 16 juin 1875 l'exhumation des restes des membres de la famille Guérin et en particulier d'Eugénie, enterrée ainsi que son frère Maurice en fosses dans le cimetière d'Andillac, afin de les transférer dans le caveau d'un tombeau que l'on vient d'y construire. Dans son récit, le geste prend l'allure du relèvement des reliques de saints, et elle s'évertue à reconnaître la physionomie de sa tante dans le crâne qu'elle tient dans ses mains ; mais elle n'ose pas l'embrasser « devant tous ces messieurs<sup>37</sup> ». Mais lors de l'exhumation de Rossini au Père-Lachaise le 30 avril 1887 pour son transfert à Florence, les convenances sont impuissantes devant la réalité de la mort : les récits vagues ou guindés des journaux contrastent cruellement avec les photographies et les gravures montrant les assistants se bouchant le nez devant la bière grande ouverte, suscitant même des plaidoyers en faveur de la crémation<sup>38</sup>.

---

## NOTES

1. Emmanuel Fureix (dir.), *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 154.

2. Jean Tulard, « Le retour des Cendres », dans Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, t. 2/3, *La Nation*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 1986, p. 81-110. Pour une analyse de l'évènement, voir E. Fureix, *La France des larmes*, ouvr. cité, p. 305-317.

3. Anne Carol, « Cadavre et exhumation dans *La Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas fils », dans Anne Carol, Isabelle Renaudet (dir.), *La Mort à l'œuvre. Usages et représentations du cadavre dans l'art*, Aix-en-Provence, PUP, 2013, p. 155-174.

4. Sur ces transformations, voir les travaux pionniers de Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977 ; Michel Vovelle, *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Plon, 1983.
5. Régis Bertrand, « La "transition funéraire" en France. Une rapide synthèse », dans *Mort et mémoire*, Marseille, La Thune, 2011, p. 21-56.
6. Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe occidentale (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Aix, Presses universitaires de Provence, 2016, p. 22-27.
7. Madeleine Foisil, « Les attitudes devant la mort au XVIII<sup>e</sup> siècle : sépultures et suppressions de sépultures dans le cimetière parisien des Saints-Innocents », *Revue Historique*, n° 510, 1974, p. 303-330. Michel Fleury et Guy-Michel Leproux dir., *Les Saints-Innocents*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1994.
8. L[ouis] Héricart de Thury, *Description des catacombes de Paris*, préface par Marc Viré, Paris, Éd. du CTHS, 2000 (éd. or., 1815).
9. Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains*, ouvr. cité, p. 93-129. Texte du décret p. 367-370. Les fosses en terrain commun sont dites « fosses communes » dans le langage courant. Voir aussi R. Bertrand, « La exhumación, una práctica discreta. El caso francés » dans Nadine Beligand dir., *Ritos y prácticas funerarias, imágenes y representaciones de la muerte. Un acercamiento pluridisciplinario e intercultural (África-América-Asia-Europa)*, México, coedición CEMCA, INAH, à paraître.
10. Dans le cas des exhumations médico-légales, loin de produire du poétique, elles nourrissent l'amorce d'une clinique de la thanatomorphose, développée par exemple par Mathieu Orfila, *Traité des exhumations juridiques*, Paris, Béchet Jeune, 1831, 2 volumes. Sur la nécrophilie voir Amandine Malivin, *Voluptés macabres La nécrophilie en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en histoire, Univ. de Paris 7, 2012.
11. La seule réglementation concerne les transferts d'un cercueil d'un département à un autre. Omis dans le texte du décret, son principe fut reconnu par la circulaire du 26 thermidor an XII (14 août 1804) et ses modalités précisées ultérieurement. B [ernard] Gaubert, *Traité théorique et pratique de législation, de doctrine et de jurisprudence sur le monopole des inhumations et des pompes funèbres [...]*, Marseille, M. Lebon, 1875, t. II, p. 436-442.

12. Henri Daniel-Lacombe, *Le Régime des sépultures suivant le dernier état de la doctrine et de la jurisprudence avec l'examen critique des nouveaux projets de lois*, Paris, Pédone-Lauriel, 1886, p. 207-212 (n° 222-226).
13. Emmanuel Fureix, ouvr. cité, p. 151-160.
14. Robert Hertz, *Sociologie religieuse et folklore*, Paris, PUF, 1928, rééd. 1970, p. 1-83 (paru initialement dans *L'Année sociologique*, 1<sup>re</sup> série, t. X, 1907).
15. Dubois, Chambette, Dusaussay-Suchel, *Lettre à un ami sur l'affaire Lalobe*, [Paris], impr. H. Tilliard, s. d.
16. Emmanuel Fureix, ouvr. cité, p. 291.
17. F.-M. Marchant de Beaumont, *L'Observateur au cimetière du P. La Chaise en 1822 (11<sup>e</sup> édition du Conducteur)... augmenté d'une revue de deux cent cinquante nouveaux tombeaux...*, Paris, chez l'auteur, 1822, 2 vol. et *Manuel et itinéraire du curieux dans le cimetière du Père La Chaise, ou coup d'œil sur son histoire au temps des Jésuites, sur son régime actuel... Accompagné d'un plan et de huit gravures... Troisième édition, entièrement refondue*, Paris, Ember frères, 1828.
18. F.-M. M [archant] de Beaumont, *Vues pittoresques, historiques et morales du cimetière du P. La Chaise... dessinées d'après nature par MM. Vigneron et Duplat et gravées à l'aquatinta par M. Jazet, accompagnées de leur description topographique, monumentale et morale et de l'histoire de la vie des personnages... célèbres dont la cendre honore cet asile... Tome premier [seul paru]*, À Paris, chez l'auteur, 1821, In-8<sup>o</sup>, XII-526 p., pl.
19. M[archant] de Beaumont, *Vues pittoresques...*, ouvr. cité, p. XI.
20. *Ibid.*, p. 225-228.
21. Nous sommes redevables de cette enquête à Pierre Jourjon, documentaliste-bibliothécaire du service de documentation des cimetières de Paris. Nous tenons à le remercier.
22. M [archant] de Beaumont, *Vues pittoresques...*, ouvr. cité, p. 227-228.
23. Régis Bertrand, « *Que de vertus... Les épitaphes édifiantes des débuts du XIX<sup>e</sup> siècle* » dans, Régis Bertrand, Anne Carol et Jean-Noël Pelen dir., *Les Narrations de la mort*, Aix-en-Provence, PUP, 2005, p. 241-255 ; « *Édification publique et moralisation de la société* », dans Régis Bertrand et Guénola Groud dir., *Cimetières et tombeaux. Patrimoine funéraire français*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2016, p. 52-53.

24. M [archant] de Beaumont, *Vues pittoresques...*, ouvr. cité, p. 228.
25. Ces derniers furent créés par des marbriers et certains sont encore visibles dans les grands cimetières parisiens.
26. M [archant] de Beaumont, *Vues pittoresques...*, ouvr. cité, p. 2-3.
27. Anne Carol, *L'Embaumement. Une passion romantique*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.
28. Jean-Nicolas Gannal, *Histoire des embaumements et de la préparation des pièces d'anatomie normale, d'anatomie pathologique et d'histoire naturelle, suivie de procédés nouveaux*, Paris, Ferra, 1838, p. 344.
29. J. Véry, *Notice sur les embaumements. Procédés de M. Gannal*, s.l., 1842, p. 4. 30. *Ibid.*, p. 7.
31. Jean-Nicolas Gannal, À. M. Caventou, *président de l'Académie royale de médecine, Paris, le 4 juillet 1845*, p. 11. La lettre est reproduite avec quelques variantes dans d'autres textes de Gannal.
32. Jean-Nicolas Gannal, *Lettre aux médecins sur la question des embaumements, 1<sup>er</sup> mars 1844*, p. 15. La fillette fait aussi l'objet d'un moulage de son visage à cette occasion.
33. Jean-Nicolas Gannal, *Avis aux familles sur le mode d'embaumement de M. Gannal*, Paris, Imp. Le Normant, s. d. (1846), p. 9-10.
34. L'expérience avait tourné à la déroute pour Gannal, empêché d'utiliser de l'arsenic comme il le faisait jusqu'alors. Sur les raisons de cet échec et ses conséquences, voir Anne Carol, *L'Embaumement...*, ouvr. cité.
35. F. Roques, *Officine des embaumements, Roques, pharmacien*, s.l., s.d. (1846 ?), 2 p. Roques est un concessionnaire de la méthode Sucquet.
36. Jean-Nicolas Gannal, À. M. Orfila, *Doyen de la Faculté de médecine de Paris*, s.l., s.d. [1847 ?], p. 6. Les majuscules sont de Gannal. D'autres récits montrent que des incisions profondes sont parfois pratiquées pour s'assurer de la conservation des chairs : prôner cette vérification est d'autant plus ironique que la vogue de l'embaumement moderne par injection s'était fondée sur l'abandon des pratiques mutilantes – et de ce type d'incision – propres à l'embaumement traditionnel.
37. Jeanne de Guérin du Cayla, *Eugénie de Guérin, récit de son exhumation*, Paris, Librairie académique Didier et C<sup>ie</sup>, 1876, en particulier p. 13 et 42-43.

